

VILLAGE SANS PRÉVENTION

Christophe ANDRÉ

Directeur

Vincent LEMONNIER

Chef de service

Gauthier PAPA

Coordinateur

MISSION

Hébergement durable et accompagnement global (de type « bas seuil ») d'un public en situation de grande marginalité

ACTIONS EFFECTUÉES

- Hébergement semi-collectif
- Accès aux droits

Objectifs

- Proposer une solution d'hébergement adaptée à un public très en marge des dispositifs existants
- Accompagner l'ouverture des droits et l'accès aux soins
- Favoriser la stabilisation, l'empowerment et l'ancrage dans la cité des personnes accompagnées

FINANCEMENT

AMI « Accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective »

ÉQUIPE

Coordonnateur	0,50 ETP
Travailleurs sociaux.....	4,30 ETP

▲ PUBLIC

13 personnes accompagnées sur l'année dont 2 couples

2 femmes soit ..15 %

11 hommes soit .85 %

▲ FLUX

5 personnes sorties durant l'année 2023 :

- 1 orientation aux Lits d'accueil Médicalisés
- 1 orientation sur le Logement d'Abord
- 1 départ volontaire
- 2 exclusions





SOMMAIRE

LE VILLAGE SANS PRETENTION

1	MISSION	2
1.1	Actions effectuées	2
1.1.1	Objectifs :.....	2
2	L'INSERTION DANS TOUTES SES FORMES :	2
2.1	Accès aux droits :.....	2
2.2	Accès aux soins :	2
2.2.1	Médecins du monde.....	3
2.2.2	L'Echange.....	3
2.2.3	Unité Mobile de Dépistage du Virus de l'Hépatite C :.....	3
2.2.4	Réseau Solène	4
2.2.5	Détente et bien être	4
2.2.6	Infirmiers Libéraux :.....	4
2.2.7	Téléconsultations médicales CPTS	4
2.3	Insertion par le sport :	4
2.4	Insertion par l'emploi :	5
2.5	Insertion dans la ville :.....	5
2.6	Insertion culturelle :	7
3	LES CHANGEMENTS DE L'ANNEE 2023 :	7
3.1	Le renouvellement de l'équipe :.....	7
3.2	Plus d'autonomie des habitants :	8
3.2.1	Le Village : ses habitants et leurs invités :	8
3.2.2	La place des extérieurs au Village	8
3.2.3	Les invités "permanents"	9
3.2.4	Exemple d'une personne devenue invité "permanent"	10
3.2.5	Exemple d'une personne accompagnée :	10
4	PERSPECTIVE 2024 :.....	12

1 MISSION

Hébergement durable et accompagnement global (de type « bas seuil ») d'un public en situation de grande marginalité.

1.1 Actions effectuées

Hébergement semi-collectif

Accès aux droits

1.1.1 Objectifs :

- Proposer une solution d'hébergement adaptée à un public très en marge des dispositifs existants
- Accompagner l'ouverture des droits et l'accès aux soins
- Favoriser la stabilisation, l'empowerment et l'ancrage dans la cité des personnes accompagnées

2 L'INSERTION DANS TOUTES SES FORMES :

Le village de l'Insertion permet dans un premier temps d'apporter une solution d'hébergement adaptée à un public très en marge des dispositifs existants. Si dans un premier temps la volonté est de ce dispositif est de stabiliser les personnes, l'idée est aussi de permettre aux personnes d'avoir une facilité d'accès à différents domaines afin de favoriser leur insertion :

2.1 Accès aux droits :

- Dans la continuité de l'année 2022, l'année 2023 a permis aux nouvelles personnes ayant intégrées le Village d'être accompagnées dans leurs différentes démarches d'accès aux droits notamment concernant l'obtention de leur carte d'identité, de la CSS, l'ouverture de compte bancaire ou l'accès à des ressources.
- En 2023, tous les habitants du Village ont des ressources (RSA ou AAH) et tous ont une pièce d'identité.

2.2 Accès aux soins :

- Concernant l'accès aux soins, ici aussi, l'idée était de poursuivre les différents partenariats mis en place lors de l'année 2022 :

2.2.1 *Médecins du monde*

Chaque mercredi soir, dans le cadre de leur maraude hebdomadaire, Médecins du Monde organise un passage au Village afin de rencontrer les habitant(e)s, ayant exprimé le besoin d'une consultation médicale, d'un conseil de soin ou d'être écouté(e)s et rassuré(e)s vis-à-vis d'une problématique de santé. Leur passage est très bien identifié par les habitant(e)s du Village qui n'hésitent pas à les solliciter : chaque semaine, ils sont plusieurs à les attendre.

Ce passage est également très identifié par les visiteurs, qui viennent au Village spécialement pour cette occasion.

2.2.2 *L'Echange*

Tout comme 2022, l'addiction à l'alcool et aux toxiques est une problématique majeure au Village : la totalité des habitant(e)s connaît une consommation problématique. C'est pourquoi le lien qui a été noué avec le Caarud a continué. L'objectif étant de poursuivre le travail autour de la réduction des risques, en informant et en proposant du matériel neuf.

L'Echange continue d'intervenir régulièrement mais cette fois lors de visites spontanées et moins formalisées qu'en 2022. De cette façon, l'idée étant de capter les personnes présentes à chaque passage. Cette spontanéité a permis à l'Echange de rencontrer un grand nombre de personnes lors de chaque passage.

Cette action est d'autant plus importante qu'il existe au Village une tolérance pour les consommations (il n'existe pas de règlement intérieur visant à interdire systématiquement tout type de consommation). Cette tolérance s'ancre par ailleurs dans une dynamique nationale d'actions en matière de RDR sur les sites d'hébergement (autorisation encadrée de la consommation d'alcool, mise en place de récupérateurs de matériel usagé – DASRI, par exemple).

Au cours de l'année 2023, l'équipe de l'Echange est intervenue au moins une fois par mois, et a rencontré à chaque fois un bon nombre d'habitants du Village et d'invités présents au moment de leur passage.

2.2.3 *Unité Mobile de Dépistage du Virus de l'Hépatite C :*

L'unité mobile du service hépatologie du CHRU intervient environ un jour par trimestre pour permettre aux habitants du Village, mais aussi à leurs invités ou encore aux personnes accompagnées par le Logement d'Abord, de réaliser un fibroscan permettant de vérifier l'état de leur foie. A chacun des passages, c'est une dizaine de personnes qui viennent se faire examiner et se faire diagnostiquer. Lorsqu'un suivi médical est nécessaire, la personne est orientée dans le service de jour de l'hépatogastro afin de mettre en place un traitement et observer l'évolution de la maladie.

2.2.4 *Réseau Solène*

Le réseau Solène continue son intervention dans le but de faciliter l'accès à des consultations ophtalmologiques.

2.2.5 *Détente et bien être*

Tout au long de l'année, le Village a travaillé avec l'association Addictions France autour d'ateliers « Détente et Bien être ». Ce travail visait des objectifs de santé mentale, de RDR, et le développement du pouvoir d'agir. Une dynamique de favorisation de l'expression individuelle, de travail des émotions a été mise en place avec créativité.

2.2.6 *Infirmiers Libéraux :*

Plusieurs habitants du Village ont des maladies chroniques, nécessitant le passage d'infirmiers libéraux de façon quotidienne. Les nombreux échanges entre l'équipe du Village et les infirmiers permettent un bon suivi du parcours de soins des habitants.

2.2.7 *Téléconsultations médicales CPTS*

En septembre 2023, la CPTS (les communautés professionnelles territoriales de santé) ont proposé l'organisation de téléconsultations médicales. Ces consultations organisées mensuellement permettent de recevoir 2 à 3 personnes par séance et ont favorisé l'entrée en parcours de soins pour plusieurs habitants ou "invités" du Village.

2.3 Insertion par le sport :

2023 a été l'occasion de tester différents partenariats en lien avec le sport. En effet, nous avons travaillé avec le club de boxe de Laneuveville autour de quelques séances d'initiation au Village lors du premier semestre, puis en raison du succès rencontré lors des séances, nous avons installé des séances plus régulières avec pour objectif de viser à une progression des personnes dans ce sport. L'idée étant de permettre aux habitants de prendre conscience de leurs capacités physiques mais aussi de leurs limites et donc de les amener à réfléchir autour de leur bien-être physique.



La fin de l'année 2023 a été aussi l'occasion de réfléchir à un travail de partenariat avec la faculté de Sports, de façon à proposer à des étudiants spécialisés dans le sport adapté d'organiser des séances de sport à destination des habitants, dans l'objectif aussi de permettre aux habitants de découvrir des sports, d'avoir une activité physique et de gagner en confiance.

2.4 Insertion par l'emploi :

Une collaboration avec Recycl'ARS a été mise en place pour permettre aux habitants du Village de reprendre une activité professionnelle dans un rythme adapté aux personnes généralement très éloignées de l'emploi (4h/semaine). Au Village, une personne a adhéré plusieurs mois dans ce dispositif avant une fin de prise en charge par suite d'absences à répétition mais l'idée étant de pouvoir lui permettre d'y retourner lorsqu'il sera dans de meilleures dispositions.

En fin d'année 2023, un contact avec l'agence d'intérim d'insertion VALO'TTI a été établi. Plusieurs réunions ont été organisées au Village afin d'expliquer aux habitants les différentes missions possibles et les conditions d'accès à ses missions. Ces différentes rencontres laissent envisager que l'année 2024 pourra être pleine de perspectives intéressantes concernant l'insertion professionnelle des habitants du Village.

2.5 Insertion dans la ville :

Si l'année 2022 a été l'occasion au Village de se faire connaître auprès de l'AVQ (atelier de vie de quartier) des Trois-Maisons/Crosne/Vayringe, l'année 2023 a permis de mettre en place différentes actions permettant de rendre les habitants du Village acteurs dans le quartier.

Un projet d'arbre à livres, porté par la Ville de Nancy et soutenu par le Village a été créé en début d'année. Les habitants du Village ont voté pour le projet architectural de l'arbre à livres et ont la charge de l'entretien. Ce sont aussi les habitants du Village qui répondent aux sollicitations de la Ville lorsque des rencontres sont organisées autour de l'Arbre à livre.



En janvier 2023, le Village a aussi apporté sa contribution à la Nuit de la Solidarité, organisée par la Ville. Lors de cette journée, les habitants ont confectionné une soupe, avec le soutien de l'AVQ et ont proposé aux différents participants de la Nuit de la Solidarité de venir se réchauffer au Village en dégustant une soupe. Un moment de convivialité et de partage au Village permettant l'implication des habitants lors d'un événement citoyen.



En mai 2023, toujours dans une volonté de s'investir dans le quartier, les intervenants sociaux et les habitants ont organisé une après-midi ramassage de déchets dans le quartier. Après une distribution d'affiches et flyers auprès du voisinage afin de prévenir de l'événement, un groupe d'une quinzaine de personnes s'est donné rendez-vous afin de se répartir les secteurs de ramassage de déchets. Un acte citoyen, utile au quartier, qui s'est terminé par un petit goûter pour tous les participants.



2.6 Insertion culturelle :

Le début de l'année 2023 a vu naître le début d'une collaboration tripartite entre le Village de l'Insertion, l'AVQ Trois Maisons/Crosne/Vayringe et la compagnie sans Sommeil. L'objectif étant de monter un projet culturel avec les habitants du Village. Des interventions régulières tout au long de l'année ont permis de définir et construire un projet artistique dont l'aboutissement aura lieu à la fin de l'année 2024.

L'idée étant à la fois de travailler plusieurs axes : la photographie, l'écriture, l'expression orale, mais aussi l'accès à des lieux culturels tout au long de l'année comme le Ballet de Lorraine, l'Opéra ou encore le Musée des Beaux-Arts où devrait avoir lieu l'aboutissement du projet culturel.

Ce projet permet à la fois de faire prendre conscience aux habitants du Village de leur capacité, de leur donner confiance mais aussi de leur faciliter l'accès à des lieux culturels dans lesquels ils n'étaient jamais allés.

3 LES CHANGEMENTS DE L'ANNEE 2023 :

3.1 Le renouvellement de l'équipe :

Les observations, effectuées tout au long de l'année 2022, ont permis de faire évoluer l'équipe du Village. Les postes d'agents d'accueil, initialement pensés pour gérer des besoins logistiques (réception des commandes, inventaire des stocks, signalement des réparations...), permettre un accueil en présentiel ou téléphonique pour les partenaires, et assurer une présence au Village très tôt en matinée

(afin d'assurer une présence professionnelle 24h/24), ont été remplacés par un poste d'intervenant social supplémentaire.

L'équipe a aussi été profondément renouvelée : seulement un intervenant social est resté.

L'équipe du Village composée maintenant de 5 intervenants sociaux a donc dû découvrir le Village et ses habitants, tout en s'appropriant leur nouvelle fonction lors de ce début d'année 2023.

3.2 Plus d'autonomie des habitants :

L'année 2022 a aussi permis de prendre du recul sur le besoin en sécurité des habitants. En effet, après en avoir échangé avec eux à plusieurs reprises au cours de la première année d'expérimentation, le constat a été fait qu'une présence 24h sur 24 de professionnels n'était pas jugée utile.

Nous avons donc réfléchi à des temps en journée où une présence de professionnel ne semblait pas indispensable aussi les planifications ont évolué tout au long de l'année 2023. Laisant dans un premier temps quelques heures en journée sans présence (6h-8h) puis en fin d'année 2023 parfois des matinées complètes sans professionnel (notamment les week-ends de 6h à 13h).

Toutes ses transformations ont été décidées collectivement en équipe et avec les habitants. Elles ont pour objectif de responsabiliser les habitants dans leur savoir vivre au quotidien. Chacun sait qu'il peut appeler la police en cas de problème de sécurité repéré ou les secours en cas d'urgence dans la structure.

En lien avec cette question d'autonomie, la problématique des invités a aussi été remise en question à plusieurs reprises.

3.2.1 *Le Village : ses habitants et leurs invités :*

Le Village de l'Insertion s'inscrit dans un processus d'évolution permanent où aucun fait n'est acté définitivement (*en dehors du cadre légal de la loi*). L'avantage du côté expérimental du dispositif s'applique également aux personnes de l'extérieur qui fréquentent le lieu. En effet, nous décrivons un portrait de l'état actuel des choses en 2023 mais il est intéressant de souligner le fait qu'avant cette deuxième année, plusieurs fonctionnements ont été mis à l'essai avant d'en arriver à celui-ci.

3.2.2 *La place des extérieurs au Village*

Les visiteurs du Village participent activement à la dynamique collective (*de façon volontaire ou non*). Ces derniers viennent puisqu'ils ont été invités par les habitants du dispositif. Néanmoins, il arrive que d'autres personnes se présentent sans invitation puisque le Village est un repère pour elles.

En effet, il est fréquent que certaines d'entre elles sollicitent les travailleurs sociaux présents afin d'être conseillées ou orientées. En 2022, ce n'était pas autant le cas puisque le Village était moins connu (*depuis, le bouche à oreille a fait son chemin pour les publics vivants à la rue*) et donc de ce fait, il était également moins identifié qu'aujourd'hui. Lorsqu'une personne extérieure se présentait et sollicitait les intervenants sociaux, il lui était rappelé l'importance de se tourner vers les travailleurs sociaux qui l'accompagnaient (*CCAS, Accueil de jour, etc....*).

Depuis son ouverture en février 2022, les professionnels présents au quotidien sur le dispositif abordent la question différemment. Le Village est apparu comme un lieu facilitateur de transmissions et de médiations vis-à-vis des autres structures. Il n'est donc pas exclu que les intervenants sociaux se mettent en relation avec la maraude du samu social pour une première évaluation sociale ou bien avec les personnes qui assurent le suivi social de ces extérieurs.

De plus, le site se trouve à proximité d'un lieu d'hébergement d'urgence au *41 rue de Malzéville*. Les personnes hébergées par le 115 viennent régulièrement vers le Village pour diverses raisons. Il arrive fréquemment que celles sans téléphone se présentent pour téléphoner aux services de l'urgence. Elles peuvent également se diriger vers le site dans l'attente de l'ouverture du 41 ou bien si elles ont été exclues. Le Village présente pour elles un point de repère.

La réflexion des professionnels est sans cesse mobilisée afin que le Village de l'Insertion ne devienne pas un accueil de jour alternatif mais bien un lieu de relais d'informations, de soutien dans les transmissions des situations des visiteurs extérieurs.

3.2.3 *Les invités "permanents"*

Il est important de préciser qu'il existe également des "invités permanents". Ces personnes ne sont pas accompagnées socialement par le dispositif mais vivent avec des habitants (*il s'agit notamment de couples ou de colocations amicales*). Toutefois, celles-ci se rapprochent régulièrement des professionnels présents sur site et participent aux décisions prises en groupe quand il s'agit des règles temporaires mises en place.

Il est intéressant de faire un parallèle avec l'année 2022 sur le fonctionnement qui était différent sur l'implication collective des extérieurs. En effet, l'avis de ces derniers ne devaient pas être pris en compte. Par exemple, il leur était explicitement demandé de ne pas assister aux Conseils des Sages (*conseil entre habitants pour traiter un certain nombre de sujets en lien avec la vie collective*). Leurs présences aux sorties et/ou activités étaient également interrogées. Avec le temps, les habitants ont pleinement intégré certaines personnes extérieures comme faisant partie intégrale de la vie collective. De plus, nous allons voir dans une partie suivante que les invités permettent des changements de dynamique dans la prise d'initiative favorisant la vie du tous ensemble.

Si nous faisons un nouveau parallèle avec le fonctionnement antérieur, les personnes qui résident au Village avaient très vite acté qu'un invité ne pouvait dormir qu'une seule nuit chez son hôte. Cette règle fixée entre eux ne s'est jamais étirée dans le temps. Ceci nous montre bien les règlements évolutifs décidés par les habitants.

Si cette règle a été vite mise de côté par eux, ils ont aussi vite accepté l'idée d'avoir des extérieurs "permanents". Lorsque nous utilisons ce terme, nous voulons mettre en avant le fait que certaines personnes extérieures au dispositif soient quotidiennement présentes au Village et vivent avec les résidents. Plus qu'être présentes, elles font entièrement partie de la vie quotidienne et il est impossible de ne pas le mentionner. Pour donner des chiffres, les visites d'extérieurs s'élèvent à une trentaine en été et à une quinzaine en hiver. Nous comptons en moyenne trois personnes "non-habitanes" par soir qui restent dormir chez des habitants hôtes de celles-ci (*les hôtes ont la responsabilité de leurs invités*).

En cas de problème avec un extérieur, il se peut qu'une exclusion soit actée par les habitants du Village et/ou par les professionnels. Depuis l'ouverture du site en 2022, plusieurs personnes se sont retrouvées "interdites" des lieux à la suite de faits de violence ou de conflit. D'ailleurs, ces situations mènent à de nombreuses réflexions au sein de l'équipe éducative. *Est-ce qu'il est possible d'exclure quelqu'un sur le long terme ?* Les décisions sont discutées régulièrement au cas par cas avec les habitants du Village. Il peut arriver qu'il y ait un désaccord entre leur volonté et celle des professionnels. On peut noter que chaque exclusion a été rediscutée, et qu'aucune n'a fait l'objet d'une décision définitive depuis début 2022.

3.2.4 Exemple d'une personne devenue invité "permanent"

En 2023, un de nos deux couples d'habitants s'est séparé. A l'issue de la séparation de ce dernier, madame a commencé à fréquenter un nouveau partenaire. L'équipe éducative s'était déjà trouvée en difficulté face à ce dernier. Des faits de violence s'étaient produits et une exclusion avait été actée à son égard. Monsieur disposait d'un document qui l'en informait, mais continuait à venir régulièrement en dehors de nos heures de présence ou en tant qu'invité "caché" qui venait sans se signaler. Au bout de plusieurs semaines de sanction, les habitants sont venus trouver les professionnels pour manifester leur désaccord avec eux concernant cette exclusion (*notamment avec l'argument que madame avait le droit de refaire sa vie avec quelqu'un et que nous n'avions pas pris la peine d'écouter le point de vue de cette personne exclue*).

L'équipe éducative s'est réunie à plusieurs reprises pour comprendre comment s'ajuster face à cette situation qui commençait à créer des tensions entre les habitants du dispositif et les professionnels. La personne exclue a été rencontrée à plusieurs reprises afin de comprendre son point de vue sur les événements antérieurs à sa sanction, ainsi qu'à sa position d'invité "caché" qui continuait de venir sans se signaler. Par la suite, l'interdiction a été levée en concertation avec les habitants du Village. Depuis, cette personne vit avec sa compagne et elle a été pleinement intégrée au dispositif sans pour autant y avoir son suivi social. Néanmoins, si elle venait à adresser une demande officielle pour en bénéficier, elle pourrait passer d'invité "permanent" à habitant.

3.2.5 Exemple d'une personne accompagnée :

Monsieur est né en 1970, et est entré au Village de l'Insertion en février 2022.

Il était connu des professionnels de l'accueil de jour depuis de nombreuses années.

Il était accompagné/proposé par une travailleuse sociale du CAARUD lors de la visite, durant laquelle il s'est montré peu prolixe : intéressé par le module individuel ; pas du tout par la dimension collective du projet.

Monsieur est resté très en retrait durant les premiers mois. Peu d'échanges avec ses voisins, et quasiment pas avec l'équipe de professionnel. Et répondait avec une certaine indifférence (voire de l'agressivité) aux moindres sollicitations.

Il a été incarcéré mi-2022 pour 4 mois. Le collectif du Village a décidé de conserver sa place durant cette période (ce qui lui a permis une réduction de peine), et il est donc revenu au Village à sa sortie dans un état d'esprit différent : plus bavard et moins sceptique par rapport au dispositif.

Au fil des mois, sa relation aux autres n'a fait qu'évoluer positivement. Il s'est surpris à participer à certaines activités collectives, et la confiance qu'il accordait aux professionnels augmentait de jour en jour.

Ainsi, il a commencé durant l'année 2023 à entreprendre quelques démarches administratives grâce à l'accompagnement individuel proposé : il a refait sa Carte National d'Identité, sa Complémentaire Santé et s'est montré plus assidu pour sa Déclaration Trimestrielle de Ressources RSA.

Il a aussi renoué avec le soin : en commençant par se rendre chez son médecin traitant qu'il n'avait pas vu depuis quelques années. Puis en profitant d'examens médicaux proposées au Village.

Des soucis de santé l'ont amené à une prise de conscience sur ses consommations : il a réduit ses consommations de toxiques, et plus encore sa consommation d'alcool.

Le décès de son papa a aussi participé à cette prise de conscience, et au renforcement des liens avec l'équipe

Il s'est apaisé (les conflits de voisinage et les provocations dont il était acteur se faisant de plus en plus rares) et a commencé à envisager une sortie du Village, s'estimant prêt à assumer financièrement un loyer et se projetant en appartement, seul.

Nous l'avons donc accompagné dans ce sens et, profitant de la passerelle naturelle avec le dispositif du Logement d'Abord (dont nous partageons les bureaux, le coordinateur et le chef de service) pour que monsieur entre en appartement en octobre 2023.

Nous notons également qu'il a repris contact avec certains membres de sa famille lors de ses dernières semaines au Village, et qu'il a désormais des contacts réguliers avec eux depuis son emménagement.

4 PERSPECTIVE 2024 :

Si l'année 2023 a déjà permis de travailler des orientations pour certains habitants du Village dans d'autres dispositifs, nous espérons que l'année 2024 permettra de concrétiser certains souhaits d'habitants concernant leur projet de vie. En effet, tous ont conscience que l'année 2024 est la dernière année d'expérimentation et réfléchissent à des solutions alternatives si le dispositif n'était pas pérennisé.

L'année 2024 aura donc pour objectif d'accompagner certains habitants dans la concrétisation de leur projet : Pension de famille, Logement autonome ou accompagné, vie en camping-car ou en camion...

D'une façon générale, l'année 2024 sera l'occasion de renforcer l'implantation du Village dans le quartier et de favoriser la stabilisation de ses habitants en poursuivant le travail accompli au niveau de tous les axes d'insertions visés en 2023.